



1009161901

DATE DEPOT :	2010-10-18
NUMERO DE DEPOT :	91619
N° GESTION :	2001B09736
N° SIREN :	394527899
DENOMINATION :	A T KEARNEY
ADRESSE :	44 rue de Lisbonne 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2010/09/23
TYPE D'ACTE :	DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE PRESIDENT

DB du 230910
CZ
A.T. KEARNEY
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000.000 d'euros
Siège social : 44, rue de Lisbonne
75008 Paris
394 527 899 R.C.S. PARIS
GTC DE PARIS
18 OCT. 2010
N° Dépôt

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE
UNIQUE EN DATE 23 SEPTEMBRE 2010**

PREMIERE RESOLUTION

Constatation de la démission du Président de la Société

L'associé unique, après avoir pris connaissance des termes du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Eric GERVET de ses fonctions de Président de la Société, avec effet à compter du 23 septembre 2010.

L'associé unique remercie Monsieur Eric GERVET pour les services rendus à la Société dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

DEUXIEME RESOLUTION

Nomination d'un nouveau Président de la Société

L'associé unique, après avoir pris connaissance des termes du rapport du Président et en conséquence de la démission de Monsieur Eric GERVET de ses fonctions de Président, décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit expirant à l'issue de la réunion de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, avec effet à compter du 23 septembre 2010, Monsieur Sébastien DECLERCQ, né le 30 août 1969, de nationalité française, demeurant 40 rue du Mont Thabor, 75001 Paris.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

TROISIEME RESOLUTION

Détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération

L'associé unique, connaissance prise des stipulations de l'article 13 des statuts de la Société, rappelle que "dans ses rapports avec les tiers, le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social. Il peut donner tout mandat qu'il avisera.

Dans les rapports avec les associés ou l'associé unique, le Président peut faire tous actes de gestion dans l'intérêt de la société, sous réserve de respecter les procédures d'autorisation internes fixées chaque année dans le cadre d'une Charte intitulée "A.T. Kearney Decision

Authorities" mise en place au sein du groupe AT KEARNEY et disponible sur l'Intranet du groupe".

En outre, l'associé unique décide que Monsieur Sébastien DECLERCQ ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions de Président. Néanmoins, il pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement de frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes ou à "Annonces et Formalités Légales", à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Tribunal de Commerce compétent.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

* * *

Extrait certifié conforme à l'original.

Bon pour acceptation des fonctions de Président de la Société



Sébastien DECLERCQ¹
Président

¹ Faire précéder la signature de la mention "Bon pour acceptation des fonctions de Président de la Société".